

TGIRT-EIBJ regroupée Matagami, Nemaska, Waskaganish

Procès-verbal de la **DEUXIÈME RENCONTRE**

Tenue le 5 septembre 2019, à la salle de conférence du siège social du
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James
Eeyou Istchee James Bay
Regional Government

APPROUVÉ LE : 26 NOVEMBRE 2019

PRÉSENCES

Délégué(e)s :

Félix Guay – Norbord

Francis Perreault – Produits forestiers Résolu - (par conférence téléphonique à partir de 10 h 30)

Laura Landreville – Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de Matagami

Marie-Ève Sigouin — Rayonier Advanced Materials

Patrick Paiement — Rayonier Advanced Materials – par conférence téléphonique)

Réal Dubé – ville de Matagami

Valérie Moses – Scierie Landrienne

Invité(e)s :

Michel Caron – Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Sonia Légaré – Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Observateur(s) :

Dave Levasseur — Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Isabelle Fortin — Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Johanne Morasse – Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James

Martin Filion – Animateur – Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James

Stéphan Ouellet – Gouvernement de la nation crie

TGIRT-EIBJ REGROUPEE — DEUXIÈME RENCONTRE

1. Ouverture de la rencontre, tour de table

L'animateur souhaite la bienvenue tous, il demande aux participants de se présenter à tour de rôle.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'animateur procède à la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de M^{me} Valérie Moses, dûment appuyée par M. Félix Guay, il est unanimement convenu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

3. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre du 6 février 2019 (TGIRT-EIBJ Matagami)

L'animateur passe le procès-verbal en survol et porte une attention particulière aux décisions et aux points de suivi. En la présence d'un seul délégué, il est suggéré de proposer l'adoption du procès-verbal par le délégué présent et de le faire appuyer par courriel.

M. Félix Guay propose l'adoption du procès-verbal tel que présenté. Il sera demandé par courriel de l'appuyer

4. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre du 4 juillet 2018 (TGIRT-EIBJ Nemaska)

En l'absence d'au moins deux délégués qui ont pris part à cette rencontre, le procès-verbal ne peut être adopté.

L'adoption du procès-verbal est reportée à une rencontre ultérieure.

5. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre du 7 février 2019 (TGIRT-EIBJ Nemaska)

En l'absence d'au moins deux délégués qui ont pris part à cette rencontre, le procès-verbal ne peut être adopté.

L'adoption du procès-verbal est reportée à une rencontre ultérieure.

6. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre du 20 novembre 2018 (TGIRT-EIBJ Waskaganish)

En l'absence d'au moins deux délégués qui ont pris part à cette rencontre, le procès-verbal ne peut être adopté.

L'adoption du procès-verbal est reportée à une rencontre ultérieure.

7. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre du 7 juin 2019 (rencontre regroupée)

L'animateur passe le procès-verbal en survol et porte une attention particulière aux décisions et aux points de suivi.

Sur proposition de M^{me} Valérie Moses, dûment appuyé par M. Francis Perreault (par courriel), il est unanimement convenu d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

8. Correspondance

Il n'y a aucune correspondance dans le cadre de cette rencontre

9. Suivi des enjeux

L'animateur indique que la grille des enjeux est un point statutaire et explique le caractère dynamique. Il reprend en survol les différents enjeux de la grille spécifique à la TGIRT de Matagami uniquement (en l'absence de délégués des deux autres TGIRT). Il revient sur l'enjeu de l'accès au territoire qui a été repris par la TGIRT lors de l'une des dernières rencontres. Pour les autres enjeux, c'est statu quo depuis mars 2017. L'animateur demande aux délégués s'il y a des enjeux qu'ils souhaitent reprendre. Une déléguée demande une mise en contexte concernant l'enjeu sur la qualité de l'eau. Une observatrice mentionne qu'une préoccupation a pu être soulevée dans le secteur du lac Evans, à la vue d'une image satellitaire sur laquelle la couleur de l'eau peut suggérer qu'il y a un problème de sédimentation. Les membres mentionnent qu'il y a un cadre réglementaire plutôt restrictif avec le RADF, apte à assurer le maintien de la qualité de l'eau. Cette préoccupation a été soulevée à une rencontre, il y a plus d'un an. L'animateur demande si des actions peuvent être entreprises relativement à cet enjeu. Les délégués s'entendent que les plans d'eau sont déjà protégés dans le cadre du RADF. Ils suggèrent de retirer le moyen relatif à la cartographie et d'informer l'ensemble des membres sur les modalités actuellement prévues.

Il est convenu de modifier l'enjeu sur la qualité de l'eau en retirant le moyen visant à produire une cartographie et en ajoutant un nouveau moyen qui consiste à donner une présentation sur les modalités prévues actuellement pour assurer le maintien de la qualité de l'eau.

Concernant l'enjeu sur le caribou forestier, il est proposé de recueillir les préoccupations des délégués à la suite de la présentation de la stratégie envisagée. Ce moyen sera ajouté dans la grille des enjeux. Dans le moyen précédent, remplacer « Plan caribou » par « stratégie envisagée ».

À l'enjeu sur la gestion des voies d'accès, le besoin qui consiste à optimiser le réseau routier, il est demandé d'ajouter un moyen : Mise en œuvre d'un comité technique régional pour l'élaboration d'un plan de gestion des voies d'accès.

10. Plan de gestion des voies d'accès

a. Composition du comité technique régional

M^{me} Marie-Ève Sigouin avait exprimé son intérêt à faire partie du comité technique régional. Aux autres TGIRT, 3 personnes ont également manifesté leur intérêt par courriel, à faire partie du comité technique régional, soit M^{me} Krystal Hotte, M. Martin Perron et M. Félix Plante, tous trois membres de la TGIRT de Chapais-Chibougamau, mais représentant des groupes d'utilisateurs différents. D'autres délégués seront sollicités sous peu, soit M^{me} Mireille Gravel qui représente le groupe des gestionnaires d'une réserve faunique.

Il serait très intéressant d'avoir une personne membre des TGIRT de Lebel-sur-Quévillon et de Matagami. À ce titre, M^{me} Julie Fillion a été sollicitée. M. Francis Perreault confirme l'intérêt de M^{me} Fillion de faire partie du comité. M^{me} Sandra Éthier avait exprimé son intérêt à la rencontre précédente. M^{me} Légaré établira un contact avec elle pour valider son intérêt.

M^{me} Légaré aborde les grandes étapes que du travail du comité technique régional. En premier lieu, on tentera de préciser les valeurs dominantes aux différents endroits sur le territoire. Dans le cadre des travaux du comité technique régional, il est censé tenir environ quatre rencontres par année. Il y aura également un travail de validation à effectuer en dehors des rencontres concernant les valeurs spatialisées. Le comité technique aura un rôle de conseiller. À terme, le comité proposera la fermeture de certains chemins et le type de fermeture. Il sera également proposé des chemins à maintenir.

Une question est soulevée pour savoir de quel type de fermeture il sera question. On parle de fermeture permanente. Dans les cas des nouveaux chemins qu'on prévoit fermer après les opérations forestières, le projet de fermeture sera soumis aux consultations publiques et des TGIRT avant même la construction du chemin. La difficulté de fermer certains chemins concernera davantage les vieux chemins. Dans certains cas, il faudra remettre le chemin en état pour pouvoir accéder aux sites les plus éloignés et les fermer, puis refermer le chemin qu'on vient de remettre en état.

b. Début des travaux

À la suite de la constitution du comité, une première rencontre devrait avoir lieu entre la fin septembre et la mi-octobre. Dans le cadre de cette première rencontre, nous aborderons les valeurs. Il sera également question de repérer les chemins qu'on prévoit ne jamais fermer et ceux qu'on jugerait les plus pertinents à en proposer la fermeture. Les membres du comité technique seront contactés sous peu en vue de la tenue d'une première rencontre.

Un deuxième délégué s'étant joint à la rencontre, l'animateur revient au point 2 pour l'ouverture de la rencontre.

11. Stratégie d'aménagement de l'habitat du caribou forestier (MFFP) – Webinaire sur la section membre

Une présentation PowerPoint a été préparée pour ce point. M^{me} Sonia Légaré amorce sa présentation en rappelant que la stratégie a été annoncée en avril. Elle précise qu'il s'agit d'une stratégie envisagée. La prochaine année sera charnière pour l'avancement des travaux. Certains membres s'interrogent sur les impacts potentiels sur la possibilité forestière. M^{me} Légaré apporte quelques réponses. Elle mentionne qu'elle a retiré une partie de sa présentation qui précise les impacts de la possibilité forestière par unité d'aménagement, car cela aurait nécessité des explications d'ordre méthodologiques peu évidentes pour des membres d'une TGIRT. Les membres qui souhaitent connaître ce niveau de détails peuvent consulter les webinaires disponibles sur Internet. La phase 2 consistait à développer la stratégie et analyser les impacts socioéconomiques liés à sa mise en œuvre. Nous avons fait ce travail et sommes maintenant prêts à recueillir l'information disponible et vous consulter. En lien avec la notion de compromis, on a estimé opportun d'investir les efforts là où les chances de maintenir le caribou seront les meilleures. Pour le moment, il n'y a pas de décisions de prises par le gouvernement, mais il y a néanmoins des orientations.

M^{me} Légaré explique la notion de territoire envisagé et explique en quoi consiste un territoire adéquat où le taux de perturbation doit être en dessous des 35 %. M^{me} Légaré fait une description cartographique de la stratégie envisagée, compte tenu notamment de la limite nordique des attributions commerciales de bois et de l'emplacement des grandes aires protégées. Elle introduit les notions de vaste espace propice (VEP), d'habitat en restauration et de connectivité, lesquelles notions vont conditionner l'élaboration du plan de restauration pour la région.

La cartographie présentée est aussi disponible via la section concernant la stratégie d'aménagement de l'habitat du caribou forestier, via le site Internet du MFFP. Au chapitre des VEP, on retrouve ceux de Détour, de Broadback,

d'Assinica et de Témiscamie. Les VEP apparaissent sur une cartographie affichée à l'écran. Les VEP sont des secteurs déjà bons pour le caribou et on souhaite les préserver. Ces territoires doivent avoir une superficie d'au moins 5 000 km² pour soutenir des populations viables. L'objectif concernant les VEP de soutenir l'autosuffisance des troupeaux de caribous en limitant le niveau de perturbation. À ce titre, on vise à se maintenir sous la barre des 35 %. Pour y parvenir, on doit pouvoir disposer d'au moins un grand massif, c'est-à-dire d'au moins 1 000 km² par VEP. Heureusement dans la région, on dispose de tels massifs et d'aires protégées de grandes superficies qui contribuent au maintien de l'habitat. Également, on recherche une composition végétale dominée par les essences résineuses, de vieilles forêts et le moins d'infrastructures permanentes possible, notamment les chemins et une certaine connectivité entre les massifs. Dans certains massifs jugés sensibles, on prescrira un délai à la récolte, lequel délai peut varier de 100 ans à 150 ans, dépendamment de l'impact économique appréhendé. Les massifs sensibles seront préservés tant et aussi longtemps qu'ils contribueront au maintien de l'habitat. S'ils passent au feu et qu'en conséquence, ils ne jouent plus leur rôle, on ne le protégera plus. Un plan caribou doit demeurer dynamique. La zone de restauration sous-tend un objectif similaire au VEP, soit de limiter le taux de perturbation à 35 %. Toutefois, la zone de restauration correspond à des superficies perturbées au-delà de cette limite, pour lesquelles il faudra prévoir des travaux de restauration. Les zones de connectivité permettent d'établir un lien entre les massifs utilisés par les caribous. Elle aborde les infrastructures qui ont un impact sur l'habitat du caribou forestier, notamment les chemins et la villégiature. La stratégie ne prévoit pas freiner le développement, mais qu'il soit concentré aux endroits où l'impact sur l'habitat du caribou forestier sera le plus faible et qui contribuera le plus aux attentes socioéconomiques.

M^{me} Légaré explique en quoi l'approche d'aménagement écosystémique contribue au maintien de l'habitat du caribou forestier. Elle mentionne la mise sur pied prochaine de groupes opérationnels régionaux dans les différentes régions du Québec. M^{me} Légaré explique que là où les populations d'originaux sont basses, on veut les garder basses. Elle explique certaines dispositions relatives à la stratégie d'aménagement et certaines préoccupations d'ordre opérationnel, notamment pour la fermeture définitive de chemins. M^{me} Légaré poursuit en expliquant la notion d'habitat résiduel. Une cartographie des superficies devant faire l'objet de modalités particulières est affichée à l'écran. M^{me} Légaré fait une brève description de certains secteurs considérés sensibles et l'approche qu'on prévoit y appliquer.

Différentes cartographies sont affichées à l'écran et expliquées. M^{me} Légaré présente un tableau des impacts prévu sur les attributions forestières, par unité d'aménagement. En moyenne pour l'ensemble du territoire d'EIBJ, la réduction prévue se situe aux environs de 7 %. L'impact sur la possibilité forestière sera plus grand dans certaines UA. Malgré une demande de quelques membres, M^{me} Légaré préfère ne pas préciser l'impact par UA sans pouvoir donner d'explications quant aux méthodes et aux approches qui permettent d'arriver à ces chiffres.

Le déploiement de la stratégie pour notre territoire représente un très grand défi, en raison du régime de la coupe en mosaïque qui prévaut sur presque toutes les unités d'aménagement. Au cours de la prochaine année, on prévoit travailler étroitement avec les Cris et les partenaires économiques, pour trouver des solutions viables pour tous. M^{me} Légaré explique brièvement la distinction entre la coupe agglomérée et celle en mosaïque et en quoi la première apparaît plus appropriée dans l'optique d'une stratégie pour restaurer l'habitat du caribou forestier. Visuellement, la coupe agglomérée où on ne laisse que 20 % de forêts résiduelles révèle un portrait plutôt choquant. Il s'agirait néanmoins de forêt résiduelle permanente. Cela représente un défi de faire accepter une telle approche en comparaison de l'actuelle coupe en mosaïque. Une déléguée soulève quelques questions d'ordre opérationnel, notamment en regard de l'utilisation d'infrastructures temporaires. M^{me} Légaré donne quelques pistes de solution, mais elle insiste sur le fait que l'élaboration d'un bon plan caribou nécessitera de l'élaborer en concertation avec les Cris, les BGA, les TGIRT et les autres intervenants et parties prenantes. Elle revient sur la planification des chemins au regard d'un éventuel plan caribou. Il y aurait lieu notamment de réduire la quantité de chemins, quitte à augmenter la distance de débardage. Des tests sont en cours sur la Côte-Nord à savoir comment les caribous réagiront à la suite de l'application de certaines modalités, nous attendons avec intérêt les résultats de ces tests.

M^{me} Légaré termine sa présentation en survolant les grandes étapes à venir dans l'élaboration d'un plan caribou et les acteurs qui seront impliqués aux différentes étapes. On prévoit travailler à la fois avec les Cris, les partenaires économiques et les autres groupes d'intérêt, dont les TGIRT, mais de façon indépendante pour commencer, étant donné qu'on n'abordera pas nécessairement les mêmes aspects avec chacun de ces groupes. Mais il viendra un moment au cours de l'exercice où il deviendra opportun de réunir tous ces groupes autour d'une même table.

M^{me} Légaré demande aux membres comment ils souhaitent être informés et consultés et à quelle fréquence. L'objectif avec les TGIRT est d'instaurer un dialogue. L'animateur profite de l'occasion pour expliquer les derniers changements apportés dans la section membre.

Une déléguée de Rayonier Advanced Materials profite de la présentation pour mentionner un projet conjoint avec la communauté de Pikogan et le MFFP pour documenter l'état des populations des caribous forestiers au nord de La Sarre.

12. Divers

Aucun point n'est ajouté.

13. Levée de la rencontre

La rencontre se termine à 12 h 10. Les prochaines rencontres des TGIRT de Matagami, de Nemaska et de Waskaganish sont prévues respectivement les 26, 27 et 19 novembre prochains.

Sur proposition de M. Félix Guay, dûment appuyé par M^{me} Valérie Moses, il est unanimement convenu de lever la rencontre.

ACRONYMES

BGA :	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement
BMMB :	Bureau de la mise en marché des bois
COMEUV :	Comité d'évaluation chargé d'examiner les renseignements préliminaires fournis par l'initiateur d'un projet situé dans le territoire régi par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) et situé au sud du 55 ^e parallèle
CRV :	Coupe à rétention variable
FHVC :	Forêt à haute valeur de conservation
GNC :	Gouvernement de la Nation Crie
GREIBJ :	Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
MELCC :	Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements climatiques
MFFP :	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
PADF :	Programme d'aménagement du territoire forestier
PAFI-T :	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
PAFI-O :	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PFNL :	Produit forestier non ligneux
PRAN :	Programmation annuelle
PRAU :	Permis de récolte aux fins d'approvisionnement d'une usine
RADF :	Règlements sur l'aménagement durable des forêts
SÉPAQ :	Société des établissements de plein air du Québec
SOPFEU :	Société de protection des forêts contre le feu
TGIRT :	Table de gestion intégrée des ressources et du territoire
VHR :	Véhicules hors route
VNR :	Volumes non récoltés
VO :	Valeur, objectif
VOIC :	Valeur, objectif, indicateur, cible
VTT :	Véhicule tout terrain